



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Maintien de France O

Question écrite n° 11370

Texte de la question

Mme Manuëla Kéclard-Mondésir rappelle à Mme la ministre de la culture l'émotion considérable que suscite outre-mer et dans la *diaspora* ultramarine de métropole certaines prises de position officielles concernant la suppression de France O. Elle lui indique que France O est l'élément national d'un ensemble beaucoup plus important, qu'il faut prendre en compte de manière globale, avec ses dix stations réparties à travers le monde. Ce pôle comporte à la fois radio, télévision et offres numériques. Il est profondément enraciné dans les outre-mer où les premières sont des acteurs incontournables de la construction de la cohésion des territoires et d'un débat public riche et ouvert. De surcroît, supprimer France O serait abolir le lien de proximité qu'il permet entre les originaires des outre-mer vivant dans l'Hexagone et leurs parents restés sur place. France O est aujourd'hui le seul vecteur qui permette au « sixième DOM » d'exister dans le service public de l'audiovisuel et que sa disparition équivaldrait, pour ce motif, à un effacement de la réalité ultramarine dans l'Hexagone. Elle lui demande donc, tout en permettant de clarifier la ligne éditoriale de la chaîne, de maintenir ce vecteur essentiel de la présence française sur tous les continents du monde.

Texte de la réponse

La ministre de la culture est particulièrement attachée à la contribution de la télévision publique aux liens indéfectibles qui unissent la métropole et les outre-mer au sein de la communauté nationale. L'une des missions du service public de l'audiovisuel est ainsi de faire connaître au plus grand nombre des concitoyens les actualités, la création, le patrimoine et les cultures de ces territoires. Ces dernières années, l'orientation retenue a consisté à faire assurer cette mission à titre principal par France Ô, dont la ligne éditoriale a été recentrée sur sa vocation ultramarine. La transformation de l'audiovisuel public souhaitée par le Président de la République et la ministre de la culture ne remet pas en cause cette mission essentielle, mais a au contraire pour objet de favoriser la meilleure exposition des programmes ultramarins sur les antennes de service public. À cette aune, s'est posée la question de l'efficacité de la chaîne France Ô pour accomplir cette mission. Afin d'approfondir ce sujet et de consulter largement les parties prenantes, la ministre de la culture a confié à la commission de concertation sur la réforme de l'audiovisuel public la mission de réfléchir, entre autres, à l'exposition des programmes ultramarins. Les conclusions de la commission de concertation, remises le 18 juillet dernier, soulignent que l'organisation actuelle du service public audiovisuel ne permet pas de donner la visibilité nécessaire aux territoires ultramarins et à leurs habitants. La ministre a reçu le 19 juillet les députés des circonscriptions ultramarines pour leur présenter ce constat. La représentation des territoires et des habitants ultramarins doit trouver sa juste place au sein de l'audiovisuel public, non plus à travers la chaîne France Ô, dont l'audience demeure faible, mais par une intégration au sein de la programmation de l'ensemble des autres chaînes de France Télévisions et à travers tous les genres de programmes : information et météo, documentaires, magazines, émissions politiques, fictions. Des engagements de programmation chiffrés et mesurables seront à cette fin intégrés dans le cahier des charges de France Télévisions. Ainsi, une amélioration significative de la représentation et du rayonnement des outre-mer dans l'ensemble des programmes nationaux de France Télévisions, la création d'un portail numérique de programmes beaucoup plus riche, et une ambition

renforcée pour les chaînes Outre-mer 1ère, qui pourront le moment venu passer en diffusion Haute définition, permettront de libérer le canal hertzien de France Ô au plus tard en 2020, tout en améliorant l'exposition des actualités, de la création, du patrimoine et des cultures des outre-mer sur le service public de l'audiovisuel.

Données clés

Auteur : [Mme Manuëla Kéclard-Mondésir](#)

Circonscription : Martinique (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11370

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 juillet 2018](#), page 6754

Réponse publiée au JO le : [25 septembre 2018](#), page 8517